

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 2 mars 2015 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Yvan Côté, Anne Pelletier, Alain Thériault, Samuel Moreau et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Louis Boulianne, maire suppléant.

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-26-15 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Patrick Michaud  
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert et dont copie est annexée aux archives de la corporation

Adoptée à l'unanimité

RS-27-15 **Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Il est proposé par Samuel Moreau  
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 2 février 2015 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**Conciliation bancaire**

La conciliation bancaire démontre un solde au 28 février 2015 de 47,140.96 en marge de crédit.

RS-28-15 **Approbation des comptes**

Il est proposé par Yvan Côté  
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrit :

1. Petite caisse	Timbres	59.15	
	Épicerie des 4 Sous)	1.79	
	Frais de représentation (Denis Moreau)	<u>50.00</u>	110.95
2. Bell Canada :	Biblio & Chalet	110.76	
	Caserne des pompiers	58.74	
	Camping municipal	98.87	
	Bureau municipal	<u>204.24</u>	472.61
3. Bell Mobilité			106.65
4. Hydro Québec	Biblio & Chalet	3,711.65	
	Bureau municipal	152.11	
	Local Fermière	154.83	
	Garage municipal	<u>551.99</u>	4,570.58
5. René-Claude Ouellet (déneigement)			149.46
6. Place du Travailleur (botte Acton)			9.14
7. Pétrole J. Laraochelle			3,787.73
8. Pièces Témis			362.42
9 Usinage Dégelis			38.27
10. L. Charest & Fils inc. (Husqvarna K 970)			1,576.31
11. Ti-Cœur Pièces d'auto (pogné pick-up Chevrolet)			40.24
12. Groupe BMR			385.29
13. Majella Vaillancourt (ventilateur)			7,358.40
14. Électronique Mercier			896.81
15. Aréo-Feu (lance turbo-batterie)			1,126.78
16. Hydro-Québec (rue globale)			273.12
17. RIM (abonnement annuel)			178.21
18. Profab 2000 (ancrage, but hockey filet)			1,178.49
19. A.P.E.Q (colloque)			334.00
20. L' Arsenal (lame diamant))			336.01
21. Oxygaz (contrat de location)			325.21
22. MRC de Témiscouata (partage internet)			159.20
23. Les Éditions juridiques FD inc. (services mise à jour)			77.70
24. Webetic. com			51.74
25. Carrefour du Camion R.D.L.			171.71
26. Marthe Lepage (volume)			28.95
27. R.I.D.T			6,117.30

28. Kopilab	362.08
29. Electronique Mercier	101.76
30. Porte Multy	103.48
31. R.I.D.T	171.00
32. Alain Beaulieu (bois de chauffage)	845.06
33. S.A.A.Q. (immatriculation 2015)	7,382.32
34. Bureau publicité des droits (mutation)	4.00
35. Solution Témis	241.44
<b>Grand Total</b>	<b><u>39,434.42</u></b>

RS-29-15 **Travaux de traitement de surface double**

Les soumissions ont été ouvertes le 20 février dernier au bureau municipal. Trois soumissions ont été déposées et après analyse de la conformité des soumissions, la plus basse soumission conforme est Franroc, division Sintra au montant de 254, 743.44 \$ taxes incluses.

Après délibération,  
il est proposé par Patrick Michaud  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la soumission de Franroc, Division Sintra pour la réalisation des travaux de traitement de surface double tel que spécifié dans les documents d'appels d'offres.

Que la réalisation des travaux est conditionnelle à l'obtention des autorisations finales du plan d'intervention déposé dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité

RS-30-15 **Location de machineries et achat de matériaux**

Les soumissions ont été ouvertes le 26 février dernier au bureau municipal. Quatre soumissions ont été déposées et après analyse de la conformité des soumissions, la plus basse soumission conforme est Excavation Gilles Patoine.

Après délibération,  
il est proposé par Yvan Côté  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la soumission d'Excavation Gilles Patoine pour la location de machineries et l'achat de matériaux.

Adoptée à l'unanimité

RS-31-15 **Adoption du règlement 276-2015**

Il est proposé par Alain Thériault  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 276-2015, abrogeant le règlement 248-2011 et établissant une politique de location et échelle tarifaire ci-dessous reproduit.

Adoptée à l'unanimité

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

**RÈGLEMENT NUMÉRO : 276-2015**

**Règlement abrogeant le règlement 248-2011, établissant une politique de location et échelle de tarification**

---

ATTENDU QU' il y a lieu de réviser l'échelle de tarification;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement à régulièrement été donné lors de la séance du 2 février 2015

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement ordonné et statué, ce qui suit:

ARTICLE 1 Le présent règlement portera le titre de "Politique de location et échelle de tarification";

ARTICLE 2 Le présent règlement a pour but de réviser les tarifs de location antérieurement adoptés et de modifier la politique de location des biens, dont disposent la Municipalité, et des services complémentaires qu'elle peut dispenser.

**ARTICLE 3 POLITIQUE DE PUBLICITÉ DANS L'INFORMATEUR**

D'une demi-page à une page	10 \$
Autres	5 \$

Publicité à l'année :	
D'une demi-page à une page	60 \$
Autres	30 \$

Publicité 6 fois par année :	
D'une demi-page à une page	30 \$
Autres	15 \$

Dactylographie par page manuscrite	10 \$
------------------------------------	-------

La présente politique de publicité dans l'Informateur ne s'applique pas aux organismes sans but lucratif. Ceux-ci bénéficient de la gratuité pour leurs publicités, communiqués dans l'Informateur.

**ARTICLE 4 LES TARIFS POUR LA DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS**

Les tarifs exigibles pour le délivrance de documents faisant partie des archives de la Municipalité sera le tarif applicable pour la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, adopté par le gouvernement du Québec.

**ARTICLE 5 POLITIQUE DE LOCATION**

A/ Le locataire est responsable de tous les coûts inhérents à la perte, la destruction, le vol, les dommages ou la remise en état de l'équipement.

B/ Le locataire est responsable de l'entretien de l'équipement ainsi que la fourniture du carburant, de l'huile, et des lubrifiants, sans le cas de location à long terme.

C/ Le locataire ne peut sous-louer l'équipement à des tiers sans le

consentement écrit de la Municipalité.

- D/ Les prix indiqués excluant le salaire d'un opérateur, qui sera le choix de la Municipalité.
- E/ Le coût du transport, lorsque requis, est calculé comme suit :  
Le temps requis à l'aller et au retour, de l'entrepôt au lieu de travail et vice-versa;
- Le tarif applicable est celui du camion de service, véhicule affecté au transport des équipements non-motorisés.
- F/ Le tarif horaire de l'opérateur et d'un adjoint est établie en fonction du salaire établi sur la convention collective en y ajoutant les bénéfices marginaux applicables.
- G/ Tout contribuable qui requerra les services d'un employé pendant les fins de semaines (samedi, dimanche et/ou jours fériés) devra déboursée une indemnité minimale égale à 3 heures du salaire précédemment établi. Chaque heure additionnelle sera défrayée en fonction des règles établies dans la convention collective. Cette disposition ne s'applique pas si le travail est relié à l'entretien des chemins d'hiver et au dégelâge des ponceaux ou si le bris est de responsabilité municipale.

#### ARTICLE 6 LES TARIFS DE LOCATION RECONNUS

Les taux horaires suivants seront appliqués lors de la location d'équipements municipaux:

	HORAIRE	JOURNALIER
1. Camion de services		30 \$
2. Niveleuse		90 \$
3. Camion 10 roues		78 \$
4. Souffleuse		90 \$
5. Dégeleuse + camion service		60 \$
6. Pépîne (Fabrique)		35 \$/fosse
7. Remplissage des piscines		50 \$/voyage
8. Plastifiage		3 \$/feuille

La Municipalité se réserve le droit de louer ou non lesdits équipements car la vocation principale de la Municipalité est de s'occuper de ses opérations et elle ne veut pas se substituer à l'entreprise privée.

1. Photocopie	0,25¢
2. Plus de 25 copies	0,15 ¢
3. Photocopies organismes sans but lucratif	0,10 ¢
4. Photocopies en grande quantité 50 et plus	0,10 ¢
5. Télécopieur (fax)	
6. Un envoi local	1.00\$
Un envoi interurbain	2.00\$/page
Un envoi interurbain Maximum	5.00\$Canada& USA
Une réception	, 50¢/feuille

#### ARTICLE 7 TARIF DE LOCATION DU CHALET COMMUNAUTAIRE

7. Organisme du milieu	Gratuit
8. Petite salle du conseil (incluant le ménage)	50 \$
9. Pour les funérailles	Gratuit
10. Privé	100 \$
11. Complexe (aucun contenant de verre)	200 \$
12. Zoomba et autres formations	20 \$

## MÉNAGE SUITE À LA LOCATION

Avec cuisine	50 \$
Salle seulement	40 \$
Ménage lorsque l'on prend + d'une salle	60 \$
Ménage complexe	50 \$

### ARTICLE 8 MODIFICATION

Le présent règlement modifie tout règlement, résolution ou partie de règlement ou résolution antérieur décrétant une politique de location des biens et services de la Municipalité et établissement des tarifs de location applicables.

### ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance du 2 mars 2015

\_\_\_\_\_

Maire

\_\_\_\_\_

Directeur général/Sec.-trés.

#### RS-32-15 **Fabrique St-Benoit : publicité bulletin paroissial**

Il est proposé par Anne Pelletier  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington renouvelle sa publicité pour les années 2015 et 2016 sur le bulletin paroissial au montant de 40 \$.

Adoptée à l'unanimité

#### RS-33-15 **Prise en charge : Reddition de compte mandat**

Le Ministère des Transport du Québec demande une reddition de comptes pour la subvention dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Cette reddition de compte doit être vérifiée par une firme comptable.

Après délibération,  
il est proposé par Anne Pelletier  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington mandate la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour produire l'annexe B au plus tard le 30 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité

#### RS-34-15 **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Reddition de compte**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 184,362 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

- ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;
- ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalités sur les routes susmentionnées;
- ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, sur proposition de Samuel Moreau, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de la paroisse de Packington informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensation visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

RS-35-15 **Indexation des frais de représentation du maire et des conseillers**

Il est proposé par Patrick Michaud  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise l'indexation des frais de représentation de 2,5% pour l'année 2015 tel que consentie à l'ensemble des employés de la corporation.

Adoptée à l'unanimité

RS-36-15 **Frais de représentation du maire et des conseillers**

Il est proposé par Patrick Michaud  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement des frais de représentation du maire et des conseillers pour les mois de janvier, février et mars 2015 ci-dessous décrit :

Émilien Beaulieu	1,608.60 \$
Yvan Côté	536.20
Louis Boulianne	536.20
Anne Pelletier	536.20
Alain Thériault	536.20
Samuel Moreau	536.20
Patrick Michaud	536.20
	<hr/>
	4,825.80 \$

Adoptée à l'unanimité

RS-37-15      **Mois de l'arbre et des forêts**

Il est proposé par Anne Pelletier  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande 600 plants d'arbres pour le projet de distribution dans la communauté dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts de l'Association forestière bas-laurentienne.

Adoptée à l'unanimité

RS-38-15      **MRC de Témiscouata : Quote-parts 2015**

Considérant    que la MRC de Témiscouata a transmise la facturation de l'ensemble des quote-parts pour l'année 2015;

Considérant    que le Conseil doit acquitter des factures pour un montant de 290343.69 \$ pour la prochaine année;

Considérant    que le Conseil trouve important de répartir le paiement desdites quote-parts en fonction de la perception des taxes municipales;

En conséquence,  
il est proposé par Yvan Côté  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le paiement des différentes quote-parts en quatre versements égaux qui respectent la perception des taxes municipales. Que le Conseil autorise le versement de la manière suivante :

1 <sup>er</sup> versement	7,335.93 \$
2 <sup>e</sup> versement	7,335.92 \$
3 <sup>e</sup> versement	7,335.92 \$
4 <sup>e</sup> versement	7,335.92 \$

Adoptée à l'unanimité

RS-39-15      **Lampes de rues : conversion au DEL**

Deux soumissions ont été déposées concernant la conversion des lampes de rues au sodium en DEL. Le plus bas soumissionnaire est P. Beaulieu Électricien pour un montant de 11 374.00 plus taxes. Nous pourrions obtenir d'Hydro-Québec, une subvention de 2 820 \$. La dépense nette desdits travaux s'élève à 9121.28 \$ représentant un coût de récupération de 3,7 années avec le même budget annuel.

Après délibération,  
il est proposé par Patrick Michaud  
et résolu

que le Conseil municipal retienne les services de P. Beaulieu Électricien pour la conversion de quarante-sept lampes de rues au DEL.

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington empruntera un montant de 9 000.\$ du fonds de roulement sur une période de quatre ans.

Adoptée à l'unanimité

RS-40-15 **Prix de location camping municipal : modification du tarif**

Il est proposé par Alain Thériault  
et résolu  
que le Conseil modification le prix de location des terrains de camping à la semaine et au  
mois pour les terrains de 3 services et de 2 services à savoir :

	<b>3 Services</b>	<b>2 services</b>
<b>1 semaine</b>	<b>200 \$</b>	<b>175 \$</b>
<b>1 mois</b>	<b>400 \$</b>	<b>350 \$</b>

Adoptée à l'unanimité

RS-41-15 **Journée des familles au Témiscouata : Demande de commandite**

La Municipalité de St-Honoré-de-Témiscouata, en collaboration avec les Maisons de la  
famille du Témiscouata, la Table COSMOSS – 9mois/5 ans, l'Équipe des Saines  
habitudes de vie et le CSSS, organise la journée des familles au Témiscouata 2015.  
L'activité se tiendra le samedi 23 mai prochain à St-Honoré-de-Témiscouata. Pour les  
aider à organiser cette journée, le comité organisateur sollicite la municipalité pour  
contribuer financièrement à cette journée.

Il est proposé par Alain Thériault  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington contribue un montant de 50 \$ pour  
l'organisation de la journée des familles aux Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité

RS-42-15 **Championnat canadien juvénile de ballon sur glace 2015**

Du 24 mars au 28 mars se tiendra à Portage la Prairie (Manitoba) le Championnat  
canadien juvénile de ballon sur glace 2015. Les équipes T-Miss et le Blitz du  
Témiscouata ont obtenu le privilège de représenter le Québec lors du prochain  
championnat canadien. Il demande une aide financière pour se rendre à ce  
championnat. On estime à 1 500 \$ par joueur les frais pour cette activité.

Après délibération,  
il est proposé par Samuel Moreau  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde une aide financière de 50\$  
pour le financement des équipes Témiscouataines au championnat canadien.

Adoptée à l'unanimité

RS-43-15 **C.R.S.B.P. Bas-Saint-Laurent : cotisations 2015-2016**

Il est proposé par Anne Pelletier  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le paiement de la cotisation  
2015-2016 pour le service régulier et la licence Symphony au montant de 3,364.17 \$ taxes  
incluses.

Adoptée à l'unanimité

RS-44-15 **O.M.H. : Contribution au déficit d'exploitation**

Il est proposé par Patrick Michaud  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement de la contribution de 25% au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Packington pour un montant de 2 572.50 \$.

Adoptée à l'unanimité

RS-45-15 **SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER : AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

**CONSIDÉRANT QUE** grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

**CONSIDÉRANT QUE** près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par Anne Pelletier  
et résolu

**DE DÉCRÉTER** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille. **QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté à l'unanimité

RS-46-15 **LOYER 35 RUE PRINCIPALE**

Considérant que la municipalité de Packington étudie la possibilité de déménager;

Considérant qu'advenant que le projet se réalise, le conseil ne reprendrait plus le logement du 35 Principale comme convenu en 2014;

Considérant que le Conseil désire statuer sur l'augmentation du logement advenant le renouvellement du bail de Mme Marie-Berthe Levesque;

En conséquence,

il est proposé par Alain Thériault  
et résolu

que le Conseil augmentera le loyer de 2,5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain advenant que le bureau municipal déménage dans de nouveaux locaux. Le loyer sera de 365 \$ par mois pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 .au 20 juin 2016.

Adoptée à l'unanimité

RS-47-15 **Demande de subvention auprès du Pacte rural : Projet équipements sportifs**

Il est proposé par Alain Thériault  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington, en collaboration avec le Comité des infrastructures sportives de Packington demande une subvention auprès du Pacte rural pour l'acquisition d'équipements pour le complexe sportif.

Que Denis Moreau, directeur général est autorisé à présenter le projet.

Adoptée à l'unanimité

**Camionnette**

La camionnette approche de sa fin de vie. Témis Chevrolet Buick GMC Ltée, par l'entremise de M. Marc Rivard, propose un camion usagé, un Sierra W/T 4WD cab régulier 2008. Le prix proposé est à 13 300.\$ taxes en sus.

Après discussion, le vote est demandé

Trois conseillers sont en désaccord avec cette proposition. La proposition est réputée rejeté.

On suggère plutôt de s'informer pour une camionnette similaire, le prix d'un neuf.

RS-48-15 **Concentration soccer de l'école secondaire de Dégelis : Voyage de fin d'année**

La concentration soccer de l'école secondaire de Dégelis est à la préparation d'un projet de sortie, pour la fin de l'année scolaire, afin d'aller voir deux parties de soccer à la Coupe du monde Féminine (FIFA) qui se tiendra à Montréal le 13 juin prochain. La concentration compte 31 élèves dont 6 proviennent de Packington. Elle demande une aide financière pour réaliser ce projet.

Après délibération,  
il est proposé par Yvan Côté  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde une aide financière de 100\$ pour la réalisation du projet de sortie de fin d'année de la concentration soccer de l'école secondaire de Dégelis.

Adoptée à l'unanimité

**Compte-rendu de diverses réunions**

Aucune réunion durant le dernier mois.

### **Période de questions**

- Un contribuable demande de l'information concernant l'avis préliminaire de la CPTAAQ concernant l'article 59;

### **Levée de l'assemblée**

À 20 h 55, M. Louis Boulianne, pro-maire propose la levée de l'assemblée.